



Environnement
Canada
Division des évaluations
environnementales

Environment
Canada
Environmental Assessment
Division

183

DB3

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami
Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Sainte-Foy, le 16 octobre 2002

Monsieur Jacques Lacroix
Pêches et Océans Canada
Protection de l'habitat, pièce : B-544
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
Boîte postale: 1000, arrêt postal : MT-J
Mont-Joli, Québec
G5H 3Z4

Votre réf.

Notre réf.
6900-340-K/10

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Monsieur,

En réponse à votre demande, nous avons analysé les réponses du promoteur aux questions et commentaires que nous avons formulés en mai 2002. Nous avons également examiné les documents supplémentaires, notamment les études sectorielles sur la végétation et l'avifaune.

Documents :

Hydro-Québec et ministère des Ressources naturelles 2002. Régulation des crues du bassin versant du lac Kénogami — Réponses aux autorités fédérales concernant l'étude d'impact. 244 pages.

Tecsult Environnement. Inc. mai 2002. Régulation des crues du bassin versant du lac Kénogami — Étude de la faune avienne printemps et été 2001. Rapport final présenté à Hydro-Québec. Pagination multiple + cartes.

Voici nos commentaires :

AVIFAUNES

Les réponses de l'initiateur à nos questions sont généralement satisfaisantes, mais le rapport de la firme Tecsult « *Étude de la faune avienne printemps et été 2001* » constitue la meilleure réponse à nos questions. D'ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi le rapport sur l'avifaune n'a pas été transmis avec l'étude d'impact en mars dernier. On aurait ainsi évité beaucoup de questions inutiles.

MILIEUX HUMIDES

L'objectif principal d'Environnement Canada en matière de conservation des terres humides est de favoriser la conservation des terres humides en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir. Pour atteindre cet objectif, nous recommandons l'application du principe d'aucune perte nette de fonctions.



.../2

Canada

1141, route de l'Église 8^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-4857 Téléc. : (418) 649-6030 Louis.Breton@ec.gc.ca

L'évaluation des fonctions des terres humides peut parfois se quantifier en termes de superficies, mais avec certains types de fonctions, seule une évaluation qualitative des pertes ou des gains est possible. Parmi les fonctions qui s'évaluent en termes de superficie, l'habitat des oiseaux aquatiques constitue l'une des plus importantes.

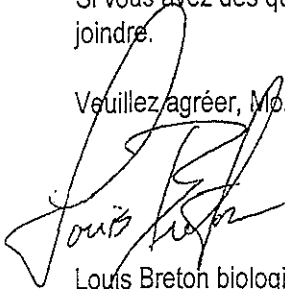
Il est vrai que le futur réservoir Pikauba permettra le maintien de certaines fonctions associées aux terres humides, notamment la protection contre les inondations, mais pour d'autres fonctions nous sommes d'avis qu'une démonstration quantitative s'impose. C'est notamment le cas pour la fonction d'habitat faunique.

Pour cette raison, nous recommandons de faire le bilan global des gains et des pertes de fonctions en tenant compte de la description des fonctions et de l'évaluation de leur importance et des superficies impliquées afin de démontrer que le principe d'aucune perte nette de fonctions est respecté.

Nous suggérons également de présenter sous forme d'un tableau sommaire les types de fonctions (e.g. hydrologique, sociale, esthétique etc.) et les fonctions particulières affectées, perdues ou gagnées pour chaque type d'association végétale considérée comme une terre humide.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me joindre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Louis Breton biologiste/analyste
Environnement Canada
Division des évaluations environnementales